



Newsletter

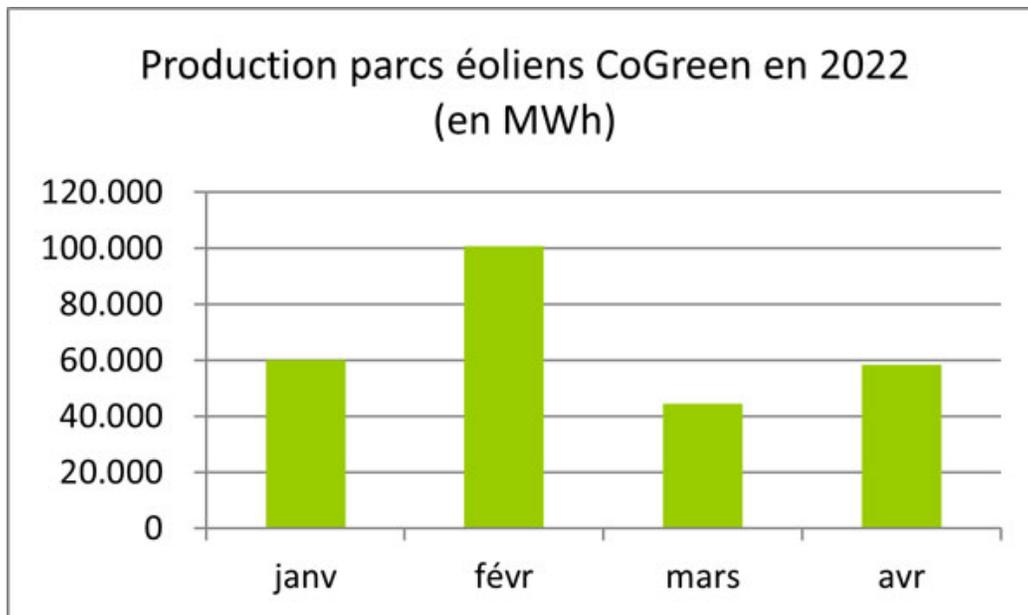
Mai 2022



Production d'énergie durant les premiers mois de 2022

Au cours des quatre premiers mois de 2022, les parcs éoliens de CoGreen ont produit 264.000 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 226.000 ménages. Le mois de février en particulier a été très productif avec pas moins de 100.790 MWh au compteur.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur notre site internet www.cogreen-engie.com.



Un nouveau look pour la newsletter et le site CoGreen

En plus d'un logo adapté, nous avons opté pour de nouvelles couleurs fraîches pour vous informer de la coopérative CoGreen. Par ailleurs, le nom de notre site internet changera en www.cogreen-engie.com et notre adresse e-mail sera également modifiée en info@cogreen-engie.com.

Ce qui ne change pas : un investissement vert intéressant avec des dividendes attractifs pour les riverains de nos éoliennes !

Récupération du précompte mobilier par l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Pour chaque contribuable, la première tranche de 800 euros de dividendes

perçus est exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un précompte mobilier de 30 % a été prélevé lors du versement du dividende. Vous pourrez récupérer cette somme par le biais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.



Fin avril, vous avez reçu par la poste une attestation de notre part que vous pouvez utiliser pour compléter votre déclaration fiscale.

Pour les actionnaires d'Alost, Eeklo, Ham, Hoogstraten, Kaprijke, Maldegem, Retie et ICO Zeebrugge:

Vous êtes devenus actionnaires en 2020. Votre première année d'exploitation s'est déroulée du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Vous percevrez vos premiers dividendes en juillet 2022. Vous recevrez votre attestation en mai 2023.

Pour les actionnaires de Temse-Kruibeke, Turnhout et Wondelgem:

Votre première année d'exploitation se déroulera du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Vous percevrez vos premiers dividendes en juillet 2023. Votre première attestation pour la récupération du précompte mobilier vous arrivera donc en mai 2024.



Invitation à l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de CoGreen, le **vendredi 17 juin 2022 à 10h00** dans les bâtiments d'ENGIE, boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez y assister, merci de nous avertir de votre présence avant le 1er juin 2022 en envoyant un mail avec votre nom, votre parc éolien et votre numéro d'actionnaire à info@cogreen-engie.com.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Modification des statuts.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2021.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2021 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.

Pendant l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web : www.cogreen-engie.com.

À l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, nous aurons le plaisir de vous inviter à une présentation sur « les mesures de bruit dans les parcs éoliens » par Werner Van Den Driessche, Health, Safety & Environment Manager au département Renewable Energies Belux.

[Plan d'accès](#)

Mesurer le bruit: une occupation bien prenante!

Une dizaine de campagnes de mesure du bruit est prévue cette année pour nos parcs éoliens. La réalisation de telles campagnes implique un important travail de préparation et de suivi, tant pour notre coordinateur environnemental interne que pour notre département Operations & Maintenance (O&M). [Cliquez ici](#) pour lire l'article complet.



Notre coordinateur environnemental interne,
Veerle Wauters.

**Ensemble, construisons chaque
jour un avenir neutre en carbone**

#Act
With
ENGIE

Vous avez des questions ?

Envoyez un mail à info@cogreen-engie.com en mentionnant les informations suivantes : votre nom, votre numéro d'actionnaire, le parc éolien dans lequel vous avez investi.

© 2022 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | [Conditions](#) | [Vie privée](#) | [Contact](#)

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.

CoGreen
une initiative **ENGIE**